



# « Maudite soit la guerre »

## « Réhabilitation des fusillés pour l'exemple »



### SIX FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE DANS LE PUY DE DÔME

Il a été comptabilisé six fusillés pour l'exemple dans le Puy de Dôme (1). Dans quatre des cas, très peu de renseignements nous sont parvenus ; seuls ceux fournis par des fiches très succinctes retrouvées dans les archives de l'Armée. Par contre, nous avons des informations relativement complètes sur les conditions d'exécution pour deux d'entre eux, résultat d'un travail de recherche.

*Passé par les armes*

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom DAUPHIN  
 Prénoms Joseph  
 Grade Caporal  
 Corps 70<sup>ème</sup> B<sup>ataillon</sup> de Chasseurs  
 N° 1104 au Corps. — Cl. 1912  
 Matricule. 1104 au Recrutement Chamout  
 Décédé le 12 juin 1917  
Ventelay (Marne)  
 Genre de mort Exécute  
 Né le 16 janvier 1882  
 à Tauves Département Puy de Dôme  
 Arr<sup>s</sup> municipal (P<sup>aris</sup> et Lyon) à défaut rue et N°  
 Jugement rendu le \_\_\_\_\_ par le Tribunal de \_\_\_\_\_  
 acte ou jugement transcrit le 30 juillet 1918  
Causes  
 N° du registre d'état civil \_\_\_\_\_

**Joseph DAUPHIN** : Né en 1882 à Tauves, Joseph Dauphin est cultivateur à Theil – Saint-Gal. Il est marié et père d'un enfant. Mobilisé en 1914, il est affecté au 70<sup>ème</sup> bataillon de Chasseurs Alpins. Pendant 3 années de guerre, il fait preuve de bravoure : il est nommé caporal en mars 1915, puis cité à l'ordre du régiment en août 1915 et décoré de la Croix de Guerre avec étoile de bronze.

Selon les témoignages recueillis par H. Andraud (2), début juin, cantonnés à Beuvardes dans l'Aisne, les soldats des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> compagnies du 70<sup>ème</sup> BCA apprennent que leurs permissions étaient supprimées pour une nouvelle attaque sur le plateau de Craonne, contrairement à leurs camarades des 6<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> compagnies qui avaient été permissionnaires un mois avant, conséquences d'un ...tirage au sort !

Bien entendu, cela provoqua la colère des hommes et de violentes récriminations. Et comme c'est le soir où on touche la solde, le vin coule à flots. A cette occasion, certains auraient « tiré quelques coups de fusil et lancé à la cantonade des propos séditieux ». La hiérarchie militaire parle « d'acte de mutinerie »...

« Dauphin était bien dehors, trop ivre pour rentrer, et peut-être même pour se rendre compte qu'une patrouille le ramassait » disent les témoins. Très bruyant, il chantait à tue-tête sa chanson préférée « J'ai deux grands bœufs dans mon étable » ! « Ce pauvre Dauphin fut pris au hasard, dans le tas parce que, sans doute, on avait entendu sa voix. »

Il fut « jugé » et condamné à mort le 6 juin 1917 comme « émeutier » et même comme « meneur », convaincu de « révolte à main armée, en réunion » ! Il fut exécuté 6 jours après, le 12 juin à Ventelay (Marne).

Comme il était de « tradition » alors, on choisit un de ses amis pour faire partie du peloton d'exécution :

**François BRUGIERE**, son copain de Tauves. Faisant preuve d'un courage et d'une dignité exemplaire, il refusera de tirer sur son ami, ce qui lui vaudra une condamnation à 10 ans de travaux forcés dans un bagne en Algérie. Il y mourra d'épuisement huit mois après.

**CHASSAIGNE Henri Louis** : Né le 16 avril 1876 à Marsac (Puy de Dôme), célibataire, sans profession bien que sachant lire et écrire, il est considéré lors de son service militaire comme « une forte tête » et multiplie les séjours aux arrêts. Réfractaire à l'obéissance militaire, parfois porté sur la boisson, il est classé par l'Armée comme « mauvais soldat, mauvais sujet », ce qui va peser lourd par la suite.

Soldat au 321<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, dans la 2<sup>ème</sup> compagnie, lors d'un déplacement en colonne vers Hartennes, dans l'Aisne, un coup de feu part, trouant le képi du lieutenant Rambaud. Bien qu'Henri Louis Chassaigne explique que ceci est accidentel (« Je ne sais pas comment mon fusil est parti »), il est arrêté.

Il est alors jugé par un conseil spécial du 321<sup>ème</sup> RI (donc sans possibilité d'appel), il est condamné à mort « avec dégradation militaire pour voies de fait sur un supérieur pendant le service et tentative de meurtre sur la personne de ce supérieur » et fusillé le 30 juillet 1915 à Hartennes. Il n'était pas question pour les officiers constituant les conseils de guerre de considérer le degré de responsabilité des accusés. (3)

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom CHASSAIGNE  
 Prénoms Henri Louis  
 Grade Soldat  
 Corps 321<sup>ème</sup> Rég<sup>iment</sup> d'Inf<sup>anterie</sup>  
 N° \_\_\_\_\_ au Corps. — Cl. \_\_\_\_\_  
 Matricule. 119 au Recrutement Chamout  
 Décédé le 30 juillet 1915  
Hartennes (Aisne)  
 Genre de mort Fusillé à la suite d'une condamnation à Mort  
 Né le 16 avril 1876  
 à Marsac Département Puy de Dôme  
 Arr<sup>s</sup> municipal (P<sup>aris</sup> et Lyon) à défaut rue et N°  
 Jugement rendu le \_\_\_\_\_ par le Tribunal de \_\_\_\_\_  
 acte ou jugement transcrit le 30 septembre 1915  
Marsac Puy de Dôme  
 N° du registre d'état civil \_\_\_\_\_

930-707-1921 - [20433]



# « Maudite soit la guerre »

## « Réhabilitation des fusillés pour l'exemple »



### SIX FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE DANS LE PUY DE DÔME

**CARTON Gabriel** : Né le 4 janvier 1880 à Chabreloche (Puy de Dôme), soldat au 286<sup>ème</sup> RI, il fut condamné « pour désertion » et exécuté le 5 septembre 1915 à Jouy sous les Côtes (Meuse)

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **CARTON**  
 Prénoms *Gabriel*  
 Grade *Soldat*  
 Corps *286<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie*  
 N° *1212* au Corps. — Cl. *1906*  
 Matricule. *1212* au Recrutement  
 Décédé le *5 septembre 1915*  
 Genre de mort *Mort par les fusils*  
 Né le *4 Janvier 1880*  
 à *Chabreloche* Département *Puy de Dôme*  
 Arr<sup>m</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon) }  
 à défaut rue et N°.  
 Jugement rendu le \_\_\_\_\_  
 par le Tribunal de \_\_\_\_\_  
 acte ou jugement transcrit le *14 Septembre 1915*  
 à *Chabreloche Puy de Dôme*  
 N° du registre d'état civil \_\_\_\_\_

**SIMONNET Eugène** : Né le 11 septembre 1871 à Paslières (Puy de Dôme), célibataire, Soldat au 305<sup>ème</sup> RI, il est condamné « pour voie de fait sur un supérieur avec dégradation militaire » et fusillé le 23 mai 1918 à La Chalade (Meuse).

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **SIMONNET**  
 Prénoms *Eugène*  
 Grade *Soldat*  
 Corps *305<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie*  
 N° *6606* au Corps. — Cl. *1891*  
 Matricule. *406* au Recrutement  
 Décédé le *23 mai 1918*  
 Genre de mort *Mort avec dégradation militaire (fusille)*  
 Né le *11 septembre 1871*  
 à *Paslières* Département *Puy de Dôme*  
 Arr<sup>m</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon) }  
 à défaut rue et N°.  
 Jugement rendu le \_\_\_\_\_  
 par le Tribunal de \_\_\_\_\_  
 acte ou jugement transcrit le *14 Septembre 1918*  
 à *Jouy sous les Côtes (Meuse)*  
 N° du registre d'état civil \_\_\_\_\_

**GENILLIER Jean-Marie** : Né en 1881 à Sermentizon (Puy de Dôme), soldat au 5<sup>ème</sup> RIC, il est exécuté le 9 septembre 1914 à La Haye (Vosges) : sur la fiche : « Exécution sommaire pour désertion »

**GARRET Jean** : Né en 1888 à Nohanent (Puy de Dôme), soldat au 13<sup>ème</sup> Groupe spécial, il est exécuté le 17 octobre 1917 à Clermont-Ferrand (Puy de Dôme) : sur la fiche : « Exécution sommaire par la police pour désertion »

- (1) Renseignements fournis par Eric Viot
- (2) Henry Andraud : « Quand on fusillait les innocents »
- (3) Article du journal La Montagne du dimanche 4 mai 2014



ASSOCIATION LAÏQUE  
DES AMIS DES MONUMENTS  
PACIFISTES ET RÉPUBLICAINS  
DU PUY-DE-DÔME  
ALAMPER 63

